



ÉCHELLE 1/2500

REVISIONS ET MODIFICATIONS

Villarencel | Le Châtelard | Saint-Étienne

4



COMMUNE DÉLÉGUÉE DE SAINT MARTIN DE BELLEVILLE  
Département de la Savoie

Plan Local d'Urbanisme

anteaingroup

Zonage PLU	Prescriptions
Limite des zones	Chalet d'alpage
Agricole	Lac de faible importance (L122-12)
A Urbain	Emplacement Réserve (L151-41)
Naturelle	Zone humide (L121-23 R.121-4 5')
Urbain (A)	Arrêté préfectoral de protection de biotope
Urbain (D)	Périmètre d'application du PPRNP
Urbain (E)	Périmètre de protection immédiat et rapproché de captage AEP
Urbain (G)	Secteur comportant une orientation d'aménagement et de programmation (L151-6)
Urbain (S)	Bâtiment agricole abritant des animaux
Urbain (Z)	Restaurant d'altitude
Cadastre	Autre
Bâti dur	Cours busés des torrents
Bâti léger	
Bâti non cadastré	
Parcelle cadastrale	
Lieux-dits	

Signification des noms de zones
<b>Zones Urbaines</b>
UA : zone d'habitat ancien
UA-1 : zone d'habitat ancien réservée au développement touristique
UD : zone d'extension en continuité des villages
UD-1 : zone d'extension en continuité des villages réservée au développement touristique
UG : zone d'équipements publics et collectifs
UG : zone urbaine des Grangevaires
USM : zone urbanisée correspondant à la station des Menuires réservée au développement touristique
USM : zone urbanisée correspondant à la station de Val Thorens
UZ : zone artisanale de stockage et d'entreposage des Menuires
<b>Zones A Urbainiser</b>
1AUg : zone à urbaniser des Grangevaires
1AUz (a,b,c,e,f,g,h,i,j,k) : zone à urbaniser localisées en continuité des villages
<b>Indice "r" : zone à risque fort, inconstructible (PPRNP)</b>
<b>Zones Agricoles</b>
A : zone agricole
AP : zone agricole protégée correspondant aux zones agricoles stratégiques du SCOT Tarentaise-Vanoise
AS : zone agricole support du domaine skiable en hiver
ASf : zone agricole en dehors du domaine skiable gravitairement accessible destinée à la pratique du ski de fond en hiver
AG : zone agricole correspondant à l'emprise du golfe de Saint-Martin-de-Belleville
ASG : zone agricole support du domaine skiable en hiver et correspondant à l'emprise du Golf
APS : zone agricole protégée support du domaine skiable en hiver
APSF : zone agricole protégée destinée à la pratique du ski de fond en hiver
ASFG : zone agricole correspondant à l'emprise du golfe de Saint Martin et destinée à la pratique du ski de fond en hiver
<b>Zones Naturelles</b>
N : zone naturelle
NS : zone naturelle support du domaine skiable en hiver
NSf : zone naturelle en dehors du domaine skiable gravitairement accessible destinée à la pratique du ski de fond en hiver
NSC : zone naturelle correspondant à une aire de camping aux Menuires
N-ent1 : zone naturelle qui correspond à la zone naturelle préservée de la Vallée des Encombres, le Vallon du Lou et les rives du torrent des Encombres au droit du village de Villarencel
NSM : zone naturelle où sont autorisés les terrains pour la pratique de sports de loisirs motorisés
NSCmeC : zone naturelle comprise dans le domaine skiable encadrant le développement du sommet de la Cime de Caron